



Règlement du Prix Brocher

I. Caractéristiques

La fondation Brocher crée un prix à l'attention des élèves de l'ensemble des filières de l'enseignement secondaire II, afin d'encourager la réflexion sur les impacts sociétaux du développement médical.

Le prix Brocher récompense une réflexion pertinente menée dans le cadre d'un Travail de fin d'études (TA, TIP, TM, TMsp, TPA, TPC) sur une question liée à **l'impact du développement médical dans la société**. Tous les différents enjeux éthiques, légaux et sociaux liés aux innovations médicales peuvent être traités parmi les sujets tels que :

- dans le domaine de **l'éthique médicale**: clonage, traitement génétique, eugénisme, euthanasie, dons d'organes, accès aux drogues, accès aux ressources médicales, systèmes de santé, etc.
- dans le domaine lié à la **numérisation de la société** : homme augmenté, intelligence artificielle, robots, traitement des données médicales, etc.
- dans le domaine lié à **l'éthique des soins** : stage en milieu hospitalier et para-hospitalier, etc.
- dans le domaine lié au **droit de la santé** : accès à la santé, droits à la santé, consentement éclairé de l'enfant, de la personne atteinte de dégénérescence mentale, etc.
- dans le domaine de **l'économie de la santé** : accès à la santé, allocation éthique des ressources de santé, etc.

Le travail peut prendre la forme d'un travail de recherche, d'une réalisation artistique ou technique, ou d'une activité extra-scolaire.

II. Forme du prix

La fondation Brocher, sise route d'Hermance 471, accueille chaque année en résidence des chercheuses et chercheurs du monde entier et organise des cycles de formation ouverts à un très large public.

Reconnaissance internationale de la haute qualité de son travail de maturité, le prix Brocher offre la possibilité de vivre les différents aspects liés à la promotion d'un travail de recherche à travers quatre facettes:

- 1) Promotion et présentation des travaux récompensés à travers les outils de communication de la Fondation Brocher, en particulier sur son site internet

- 2) Création d'un réseau à travers le Club des lauréates et des lauréats
- 3) Découverte et dialogue avec des chercheurs émérites internationaux
- 4) Présentation de leurs travaux et dialogue avec le public de la Grande conférence Brocher.

III. Organisation du prix

1) **Le Déjeuner des lauréates et des lauréats:** les élèves lauréats sont invités après la remise des Maturités au domaine de la fondation afin de faire connaissance avec un conférencier ou une conférencière de renom durant un déjeuner donné en amont de la Grande Conférence du prix Brocher se tenant le même soir. Ce moment privilégié permet aux élèves d'échanger librement avec elle ou avec lui et de se voir remettre son ouvrage dédicacé.

2) **Le Mini Colloque:** les élèves lauréats sont invités à la suite du déjeuner, à faire plus amplement connaissance et à se présenter mutuellement leur travail en faisant ainsi leurs premiers pas dans le Club des lauréates et des lauréats. Suite à ce déjeuner, un ou une spécialiste de la communication scientifique les accompagne durant l'après-midi dans la réalisation d'un matériel de présentation, afin de promouvoir dans les meilleures conditions leur travail de maturité à l'issue de la Grande Conférence, ainsi que sur le site de la Fondation Brocher.

3) **La Grande Conférence Prix Brocher:** les élèves lauréats reçoivent leur Prix en introduction à la Grande Conférence pendant que l'animateur décrit leur travail de Maturité en quelques mots. Suite à la Grande Conférence, à l'occasion d'un apéritif, les élèves présentent à leur tour leurs travaux au public, en utilisant le matériel de présentation réalisé dans l'après-midi.

IV. Transmission du travail de maturité et attribution du prix

1. Les travaux susceptibles d'être primés doivent avoir obtenu une note de 5 minimum. Ils sont recueillis par le doyen ou la doyenne responsable des prix dans les différents établissements, qui procèdent à la sélection des meilleurs travaux. Les travaux sont transmis à la DGESII, **au plus tard le 28 mars 2024, selon les modalités suivantes :**

- Une version numérique anonyme (sans nom d'auteur ou d'auteure ni d'enseignant ou d'enseignante) à l'attention de arto.clerc@edu.ge.ch, accompagnée du formulaire de participation intitulé "Participation_prix_DGESII_2024"; merci de nommer le travail de l'élève selon le format suivant: NomPrix_Filière_NomElève (exemple: BRO_CdG_Dupont).
- Uniquement dans le cas où une version écrite ou physique est nécessaire pour l'appréciation du travail (par exemple dans le cas d'un travail artistique non-numérisable), la faire parvenir à l'adresse suivante : DGESII, Service de l'enseignement, de l'évaluation et de la certification, M. Arto Clerc, chemin de l'Echo 5a, 1213 Onex. Dans ce cas, merci d'envoyer le formulaire de participation intitulé "Participation_prix_DGESII_2024" par voie numérique **et** d'ajouter une version imprimée du formulaire à l'envoi postal.

2. Un jury d'au moins 4 membres choisis par la fondation Brocher et d'un représentant ou d'une représentante de la Direction générale de l'Enseignement secondaire II, délibère et attribue le prix selon un vote majoritaire.

V. Durée du prix

Le prix est remis pour la première fois courant juin - juillet 2022. La Fondation Brocher s'engage pour une durée de 10 ans, en référence aux articles 61,62, 63 du Règlement de l'enseignement secondaire II.

Règlement mis à jour le jeudi 6 juillet 2023.